

- Ouverture de la séance du conseil d'établissement à 16H45
- Membres du conseil d'établissement présents : voir feuille d'émargement - excusée Mme Lazon, IEN
- Présentation de l'ordre du jour :

L'ordre du jour est présenté aux membres du Conseil :

- 1) Approbation de l'ancien compte-rendu du Conseil d'établissement
- 2) Comptes financiers 2025
- 3) Budget 2026
- 4) Calendrier de fin d'année scolaire (examens, continuité pédagogique collège)
- 5) Organisation du temps scolaire du secondaire 2026-2027
- 6) Actualisation du Règlement intérieur
- 7) Questions diverses

L'ordre du jour est **adopté à l'unanimité**. (pas d'ajout sur cet ordre du jour)

Déclaration liminaire des représentants FSU

Les représentants du FSU donnent lecture d'une déclaration liminaire.

Le président du Conseil d'Établissement remercie les représentants de la FSU pour leur intervention.

Il rappelle cependant que ces questions ont déjà été abordées dans plusieurs réunions de travail entre les organisations syndicales et la direction, et notamment ces derniers jours dans un groupe de travail dédié à l'actualisation de notre cadre réglementaire du travail, puis en CHSCT le lundi 11 mai.

Ainsi, il interroge le positionnement récent et nouveau de la FSU sur la CHSCT : les arguments déployés pour mettre en cause la légitimité de cette instance aujourd'hui détonnent, alors que de nombreux représentants des personnels en C.E le sont depuis plusieurs années et n'ont jamais questionné sa composition et sa validité au regard du droit local. Cette année, les instances de l'EGD au sens de la circulaire AEFÉ 00732 du 21 juin 2022 ont été mises en place lors du C.E du 4 avril et les représentants des personnels ont eux-mêmes désignés les membres indépendamment du statut de leur contrat de travail.

Il rappelle qu'il partage l'objectif de mise en conformité progressive des instances de l'EGD avec les évolutions du droit malgache (nouveau code du travail en juillet 2024) et des textes de l'AEFE. Ce travail est en cours et permettra bientôt de répondre à cette double exigence. Il précise toutefois que le CHSCT institué dans le cadre de la circulaire AEFÉ demeure pleinement valable et légitime pour traiter des sujets qui le concernent.

La déclaration liminaire de la FSU sera annexée au présent procès-verbal.

1. APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU 3 AVRIL 2026

Le compte-rendu du Conseil d'établissement du 3 avril 2026 est soumis au vote.
Il est adopté à l'unanimité.

2. COMPTE FINANCIER 2025

La réalisation budgétaire 2025 est présentée aux membres du Conseil par Monsieur le Directeur des Affaires Financières. Le support de la présentation en annexe apporte les chiffrages essentiels.

Recettes

La masse financière globale s'élève à 59,7 milliards d'ariary, en augmentation de 3,9 % par rapport à 2024.

Le taux de réalisation des recettes en 2025 dépasse 100 % (105%)

La structure des ressources se répartit comme suit :

- 80 % : droits de scolarité, en augmentation de 6% / 2024
- 5 % : subvention de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE)
- 15 % : autres recettes

Il est rappelé que l'évolution des droits de scolarité s'inscrit dans une progression régulière ces dernières années :

- 2025 : + 6 %
- 2024 : + 6,6 %
- 2023 : + 8,8 %
- 2022 : + 5 %

Dépenses

Les dépenses 2025 s'élèvent à 54,3 milliards d'ariary, soit une augmentation de 8,1 % / 2024

Taux de réalisation par poste

- Dépenses de personnels : 97 % de réalisation
- Activité de l'EGD : 96 % de réalisation
- Investissement : 70 % de réalisation

Rémunération des personnels et pilotage :

Dans un premier temps, il est précisé la mobilisation financière globale consacrée à la rémunération des personnels affectés à l'EGD y compris celle relative aux détachés. Cette mobilisation se mesure en 2025 à 73 milliards d'ariary.

La gestion de cette rémunération est copilotée entre l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) et l'EGD du Lycée Français de Tananarive (LFT) selon les proportions suivantes :

- AEFE : 55 milliards d'ariary soit 75%
- LFT : 18 milliards d'ariary soit 25%

Sur le financement, il est précisé :

- la contribution directe de l'AEFE pour 50%
- celle du LFT pour 50% (36,4 Md) sous forme de remontée facturée par l'AEFE pour 18,2Md (PRRD, accessoires de rémunération) et par les salaires des PDL et la participation à la formation (18Md), directement gérée par l'EGD.

La masse salariale des PDL progresse de 5,6% / 2024

Il est aussi précisé l'évolution pluriannuelle du coût salarial porté par l'EGD et sa proportion par rapport au budget de fonctionnement, cette dernière stable depuis 4 ans autour de 69%

Monsieur le Président du Conseil consulaire s'interroge sur l'opacité de la politique RH de l'AEFE, sollicite davantage de transparence concernant la masse salariale des personnels D1, D2, D3.

Plus largement sur les comptes de l'AEFE, il rebondit sur la différence entre les prévisions d'un budget déficitaire annoncées en décembre 2025 et des comptes présentés à l'équilibre au C.A de mars 2026 soit un écart de 60M d'€.

Il s'interroge également sur les raisons d'un tel écart et évoque une possible insuffisance dans l'anticipation ou l'évaluation budgétaire des services de l'AEFE, qu'il caractérise comme une forme d'incompétence.

Les représentants des OS formulent également la demande de détails précis de cette masse salariale ainsi que du poids de cette charge dans le fonctionnement de l'EGD.

Les OS indiquent aussi qu'un moratoire a été demandé par certaines Organisations syndicales et par les représentants de parents dans certaines zones concernant la réforme de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE). Ils demandent si l'EGD a eu des consignes particulières allant dans ce sens. La direction répond que non. Cette demande de moratoire n'a semble-t-il pas été prise en compte par l'AEFE

Fonctionnement

Le fonctionnement représente 16,7 milliards d'ariary, soit une augmentation de 6 % / 2024.

Il est précisé que l'évolution qui ressort est celle du fonctionnement administratif tout particulièrement en raison de l'augmentation significative (+1Md) du dispositif de déconcentration des voyages ; puis que ce dispositif est complètement compensé par une dotation de l'AEFE.

Monsieur Président du Conseil consulaire fait remarquer que cette charge liée à l'application d'un droit est certes reversée à l'EGD mais qu'elle se répercute in fine sur les familles, autrement dit, les prises en charge par l'AEFE sont refacturées ou nous sont donc reprises ailleurs.

Investissement

L'investissement représente 1,3 milliard d'ariary, soit +1 %/2024. Est relevé le faible taux de budgétisation consacré à l'investissement soit 2,3%, taux similaire depuis 3 ans.

Il est toutefois noté l'inertie pluriannuelle dans la mise en œuvre des projets et l'instruction du SPSI (schéma pluriannuel de stratégie immobilière), actuellement en instance de décisions pour des projets patrimoniaux conséquents.

Équilibre financier :

Les éléments d'analyse étant stable depuis 3 exercices (inflation, activité ...), la comparaison est possible (voir PPT).

En 2025, le solde de gestion s'établit à 15,1 %. Soit -3,5 points/ 2024

Ce solde s'explique aussi par les relations financières de l'EGD avec l'AEFE, relations présentées sous le nom 'd'aide nette'

Apport financier de l'AEFE : l'aide nette.

L'apport financier de l'AEFE se décompose comme suit :

- Aide nette totale : 54 milliards d'ariary
- Bourses scolaires : 15,3 milliards d'ariary (environ 3 millions d'euros)
- Aide nette hors bourses : 38,7 milliards d'ariary

Proportionnellement au budget de l'EGD, cette aide nette hors bourse représente 67 % des ressources propres, ce qui constitue un soutien significatif. Par élève, l'aide nette hors bourse est estimée à 15M (2 880 €), soit environ 80 % d'une année de frais de scolarité (DS, internat/DP). L'Aide nette élèvebourses comprises 4090 euros.

Aide nette élève Hors bourse : 2882 euros

CC: sur la base des droits de scolarité à 4000€, le CC exprime une incohérence (80 % de 4000 euros ne fait pas 2 880) et présente une approche différente: En fait, les parents paient 59 % du coût global ; les parents paient 4000 AEFE 2880: coût élève: 6880 euros

Bilan comptable, trésorerie et patrimoine

Sur le patrimoine : il est précisé son évolution, son niveau et son taux de valorisation en fin d'exercice

Sur la trésorerie, elle évolue de 23 à 30 milliards d'ariary, ce qui représente environ sept mois de trésorerie (soit 205 jours ; 173 en 2024, 119 en 2023)

CC : qu'est-ce qui justifie un tel matelas de trésorerie ?

DAF: « Entre autres, un besoin de financement de l'investissement.

CC : cela veut plus dire que l'on prépare de l'autofinancement. Avant, on était sur 4 mois, pas plus.

Il est précisé que cette trésorerie intègre des dotations de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger affectées à certains projets, notamment la réalisation d'une halle sportive, actuellement en attente.

OS : oui c'était pareil l'année dernière

DAF : cela reflète aussi le délai de mise en œuvre d'un plan d'investissement, qui d'ailleurs commence à se concrétiser cette année pour certains projets (onduleurs industriels ...)

FSU : pourquoi on ne les fait pas si on a l'argent ? ..

Prov : Sur le SPSI : l'Agence est maître du calendrier et du montage financier des projets. Sur ce dernier point, de nos échanges avec l'AEFE, l'auto financement ressort comme très probable.

Ainsi, à ce jour, nous sommes dans l'attente d'une décision pour la mise en œuvre de ce programme d'investissement. Cette décision permettra de le budgétiser au niveau de l'EGD.

À la question des organisations syndicales concernant le niveau minimal de trésorerie observé dans les autres EGD, Monsieur le DAF adjoint indique que la référence au niveau de l'AEFE est de 30 jours de trésorerie minimum, mais qu'il y a deux exceptions (Rome et Munich)

Monsieur le proviseur précise que plusieurs projets immobiliers importants votés en C.E lors des exercices précédents sont toujours programmés :

- La rénovation de la restauration scolaire
- La rénovation des internats A et B (montant estimé : 3 millions d'euros)
- La réalisation d'une halle sportive
- Onduleurs industriels

Concernant la halle sportive, le projet est actuellement suspendu.

Monsieur le proviseur précise que la mise en œuvre nécessite :

- une expertise préalable,
- une autorisation de dépense des crédits.

Ces étapes n'ont pas été engagées, le budget ayant été à ce jour réajusté par l'AEFE. Le projet est donc différé.

Les projets de restauration et d'internat ont été intégrés au SPSI, dans l'attente d'une validation par l'AEFE.

Il est rappelé qu'un EGD ne peut fonctionner sans l'appui des services centraux de l'AEFE, elle-même soumise à des contraintes ministérielles.

3. BUDGET 2026

Monsieur le DAF précise les circonstances exceptionnelles dans lesquelles les travaux budgétaires ont été conduits cette année.

Le calendrier budgétaire a été exceptionnellement bousculé par rapport aux années antérieures : le budget est présenté en mai année N, alors qu'il l'est habituellement en juin N-1.

L'étude budgétaire est construite sur un cycle triennal, même si le principe d'annualité s'applique pour chaque exercice du cycle.

Cette année, l'étude est passée par une étape importante, celle du dialogue de gestion avec l'AEFE en février 2026 puis s'est prolongée jusqu'à début mai.

Sur le fond, cette étude intègre la mise en œuvre des décisions AEFE relatives à la réforme notamment sur le volet RH et de l'investissement.

Par conséquent, cette présentation inscrira l'exercice 2026 dans une projection budgétaire pluriannuelle (26-28).

(Voir support de présentation en annexe)

Les ressources prévisionnelles :

Dans un cycle de progression régulière triennale, elles s'élèvent pour 2026 à 62,8 milliards d'ariary, issues du LFT et de l'AEFE.

Cela représente une augmentation de 5,6 % par rapport à 2025 ; plus particulièrement, effectifs, droits de scolarité et tarification génèrent cette évolution ; les droits de scolarité 2026-2027 affichent une évolution globale de +9,5 %, plus importante que celles des 4 années antérieures (de 6 à 8%)

Évolution des effectifs : un des critères fondamentaux de l'élaboration budgétaire

Les effectifs sont annoncés en baisse de 50 élèves par rapport à la rentrée 2025.

Plusieurs éléments explicatifs sont avancés :

- Un effet de montée de cohorte selon les niveaux
- Des inscriptions plus tardives constatées (reconstatées) dans un parcours scolaire

- Des situations au cas par cas dans les EPF, au collège et au lycée
- Une répartition par établissement cette année défavorable de l'évolution des effectifs

Le proviseur précise que les prévisions 2026 ont été volontairement prudentes, l'AEFE demandant des projections raisonnables. A la rentrée 2025, on constatait 60 élèves de moins par rapport aux prévisions établies en mai 2025.

Communication aux familles

Le proviseur indique qu'une stratégie de communication a été mise en place pour les inscriptions et réinscriptions.

Des représentants de parents estiment toutefois qu'il y a trop de courriels de relance concernant les réinscriptions.

Les dépenses prévisionnelles :

Une prévision triennale des dépenses est également établie avec :

- en 2026 une hausse de 7,1Md soit 13 % ; hors effet de change, +5,6Md soit 10% / 2025
- Les années suivantes devront tendre vers une augmentation (hors effet de change et PC) contenue autour de 6 %

Il est précisé et mesuré l'effet du taux de change cette année pesant défavorablement sur le niveau des flux financiers.

Puis, les principales orientations budgétaires sont présentées concernant :

- la masse salariale ;
- les dépenses pédagogiques ;
- la restauration, l'hébergement ;
- les investissements

Il est notamment rappelé l'augmentation progressive des coûts liée à la contribution aux pensions civiles, qui passera progressivement de 35 % en 2026 à 50 % à partir de 2027.

Concernant les investissements, il est précisé la politique de l'AEFE, à savoir un suivi précis du patrimoine pour répondre aux injonctions du Ministère des Finances. Ainsi, sont désormais programmées au budget les opérations dont la réalisation peut être garantie.

Les ressources humaines : le budget intègre les objectifs issus du dialogue de gestion avec l'AEFE, se traduisant par une projection d'évolution de la structure et des emplois. Plus précisément :

La structure de la rentrée 2026 s'appuiera sur 103,5 divisions soit -3,5 et un effectif ETP réduit de 4,5 :

- 2,5 ETP enseignants
- 2 ETP personnels non enseignants

La rentrée 2027 annonce 102,5 divisions soit -1/ 2026 et un effectif ETP réduit de 2,5/2026 (non enseignant)
Aussi, les dépenses de personnels pour 2026 sont évaluées à 41,7 Md d'ariary, soit +15 % par rapport à 2025.
Plus précisément, la MS prévoit une évolution de 2% et les flux intègrent la PC pour 5,9Md.

La PRRD : et les accessoires de rémunération sont évalué à 17,1Md soit -1Md ; quant à la formation, elle est stable à 0,3Md.

Le fonctionnement : pour 15,5Md, il progresse cette année de 11% et représente 27 % des dépenses de gestion.

A noter, la prise en compte du renouvellement de manuels scolaires qui explique cette année tout particulièrement l'augmentation du budget enseignement de 15%.

L'investissement : comme déjà précisé dans ce CR, chiffré suite au dialogue de gestion, sur la base des réalisations engagées des projets.

Prévisions et trésorerie

Elles font apparaître :

- Un excédent prévisionnel de trésorerie de 4,1 milliards d'ariary, soit 7 % des décaissements
- Une trésorerie de fin d'exercice 2026 estimée 34Md soit 217 jours de fonctionnement

Échanges sur la stratégie budgétaire

Monsieur le représentant des français de l'étranger s'interroge sur la stratégie budgétaire de l'AEFE, sur l'instance qui la détermine et exprime une crainte sur une possible mobilisation de la trésorerie de l'EGD au service d'autres établissements du réseau.

Monsieur le proviseur précise qu'il existe un dialogue budgétaire soutenu avec l'AEFE, au cours duquel il est demandé à l'EGD entre autres de démontrer sa capacité à mener les investissements programmés.

Votes : un vote permet aux membres du CE de se prononcer pour avis sur les points financiers :

- Compte financier 2025 :
 - Contre : 4 voix
 - Abstention : 8 voix
 - Pour : 7 voix
- Budget 2026 :
 - Contre : 8 voix
 - Abstention : 5 voix
 - Pour : 6 voix

4. CALENDRIER DE FIN D'ANNÉE SCOLAIRE

Organisation des examens

Le calendrier des examens est particulièrement dense cette année en raison d'une augmentation du nombre de candidats individuels.

Une **forte mobilisation des moyens humains et matériels** est soulignée (voir diapositive).

- Les examens ont débuté le **12 mai 2026**(oraux pour les candidats individuels).
- Pendant **5 jours**, environ **1 000 candidats** sont concernés
- Entre le **13 mai et le 30 juin**, environ **8 000 oraux** seront organisés précise Mme La proviseure adjointe.

Il est précisé qu'un **barnum sera loué** cette année, dans le respect des règles de sécurité, afin de faire face aux besoins logistiques. L'ensemble des salles disponibles a été mobilisé.

Le vivier de correcteurs est jugé très **limité**, ce qui conduit à solliciter également des **correcteurs d'Afrique australe**.

Une réflexion est engagée sur les moyens et sur la politique d'accueil des **candidats libres**, en lien avec la DEC de la Réunion, les services de l'AEFE et le poste diplomatique.

Les volumes de candidats libres sont les suivants :

- Environ **1 000 candidats libres au baccalauréat**
- Environ **1 200 aux épreuves anticipées**
- Environ **1 000 au DNB**

Il est rappelé que, en tant que centre d'examen, l'établissement a l'obligation d'inscrire l'ensemble des candidats individuels qui remplissent les conditions requises.

Continuité pédagogique au collège (6e, 5e, 4e)

Cette année, et c'est un effort important des équipes pédagogiques au regard de la mobilisation sur le centre d'examens, un dispositif de **continuité pédagogique** est prévu **du 3 au 12 juin pour les collégiens de la 6^{ème} à la 4^{ème}**.

Un **questionnaire a été transmis aux familles** afin de recueillir leurs intentions sur la mise en place de ce dispositif.

Les effectifs concernés sont :

- **275 élèves la première semaine**
- **215 élèves la deuxième semaine**

Les modalités sont les suivantes :

- Répartition des élèves en **10 groupes**
- Alternance de présence **un jour sur deux**
- Horaires : **8h30 à 15h**, sauf le mercredi

Monsieur le proviseur remercie les enseignants mobilisés sur ce dispositif. Il remercie également les parents pour leur engagement.

Un parent d'élève souligne que la période du 3 au 12 juin ne représente en réalité que **4 jours de présence effective par élève**.

Instances et calendrier institutionnel

Le calendrier des instances est présenté (voir diapositive) :

- Une **CCPRL** est programmée d'ici le mois de juin
- Un **conseil école-collège** reste à organiser et à planifier

5. Organisation du temps scolaire 2026-2027

Un bilan a été réalisé en Conseil pédagogique par les coordonnateurs de disciplines sur le dispositif mis en place cette année et notamment le positionnement d'options facultatives lesamedimatin. Les élèves ont également été interrogés dans le cadre du CVL. Le Conseil du second degré n'a pas permis de recueillir l'avis des représentants de parents.

En positif : les emplois du temps ont été jugés plus fluides par tous sur la semaine.

En négatif : les options placées le samedi matin ont entraîné une **déperdition d'élèves**, notamment pour les options en EPS. On souligne également des difficultés dans la **programmation des devoirs surveillés (DS)**, qui devaient se tenir dans le cadre des EDS en semaine.

A ce stade, le conseil pédagogique a proposé d'expérimenter la proposition faite l'an dernier par la direction **d'ajouter une heure hebdomadaire dans l'emploi du temps**.

Les organisations syndicales indiquent que les équipes pédagogiques n'ont pas été consultées en amont, et estiment qu'il convient de solliciter d'abord tous les enseignants avant de consulter les familles.

La proviseure adjointe précise que l'objectif d'ajouter un pas horaire quotidien en semaine demeure le même :

- Favoriser une **pause méridienne plus longue** au collège
- Développer des **clubs de midi**
- Mettre en place des dispositifs de type "**Devoirs faits**"

Il est également souligné la nécessité de prendre en compte l'impact organisationnel sur les **personnels de service**, notamment en cas d'aménagement des horaires (extension avant et après la journée scolaire).

Les organisations syndicales interrogent l'impact sur les personnels ATSS, notamment sur une éventuelle augmentation des heures supplémentaires.

Le DAF adjoint indique que l'organisation sera ajustée **en fonction des besoins**.

Une organisation syndicale souligne l'hétérogénéité des pratiques disciplinaires, concernant les devoirs communs :

- *Certaines disciplines parviennent à organiser **deux DS dans l'année***
- *D'autres disciplines n'en réalisent pas.*

6. ACTUALISATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Les modifications proposées au **règlement intérieur** sont présentées par le président.

Il indique que deux évolutions principales seront soumises à validation au prochain C.E :

- Une modification concernant **l'usage du téléphone portable au lycée**
- Une actualisation des dispositions relatives aux **fraudes aux examens**

Une **réunion d'information avec les parents** est prévue le **mercredi 3 juin à 7h30**, afin de présenter les évolutions liées à l'utilisation du téléphone portable.

7. QUESTIONS DIVERSES

Les questions diverses seront traitées et feront l'objet de réponses écrites par Monsieur le proviseur.

Concernant la question sur le **recrutement d'un référent école inclusive**, il est précisé :

- Un ETP au **primaire** avec possibilité de deux **mi-temps mutualisés** entre les écoles
- Un référent inclus ion pour le **secondaire**, correspondant à une **décharge d'un enseignant** avec un **suivi administratif** également assuré.

Le recrutement se fera **en interne**, dans les prochaines semaines.

La séance est levée à 19h55

Le proviseur,

La secrétaire de séance,

le secrétaire de séance adjoint,



Patricia DREVET
directrice EPFC
Ecole Française C
Ambohibao - Antananarivo
Madagascar